CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique 13071

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET: Subventions allouées au Mouvement pour le planning familial.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'organisation des activités de planification, d'éducation familiale et des actions de prévention en faveur de l'enfance dans le cadre de la protection maternelle et infantile font partie intégrante de la politique de santé publique menée par le Département et entre dans le cadre des compétences qui lui sont confiées par le code de la santé publique. Ces activités sont gérées soit directement, soit par voie de convention avec les services hospitaliers et les associations.

A ce titre, le Département propose d'attribuer en 2019 une subvention de fonctionnement général de 10 000 €à l'association Mouvement français pour le planning familial (MFPF), qui œuvre dans le domaine de la planification et de l'éducation familiale, afin de couvrir les surcoûts entrainés par la localisation du siège de l'association d'une part, et d'autre part une subvention de projet spécifique de 115 000 € afin de soutenir le MFPF dans ses missions de centre de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Le MFPF œuvre également pour le droit à l'information et à l'éducation permanente. Il se donne pour objectif de créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.

Dans ce cadre, je vous propose de soutenir trois projets spécifiques du MFPF:

1 - Mobilisation des femmes séropositives par des actions luttant contre leur isolement via le collectif « Femmes + » :

Depuis 2005, le MFPF coordonne et anime le collectif « Femmes + » qui permet de proposer des actions territorialisées cohérentes pour lutter contre l'isolement et la désinsertion sociale des femmes séropositives de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur en situation d'éloignement ou de précarité et favoriser leur éducation thérapeutique.

En 2019, il est proposé d'octroyer une subvention de 3 000 €à cette association afin de pérenniser son action.

2 - Sexualité, handicap et prévention en milieu spécialisé :

Depuis 2010, le MFPF met en œuvre des actions d'éducation à la sexualité et de prévention des risques sexuels adaptées à la diversité des contextes, handicaps et niveaux de compréhension des adolescents et jeunes adultes vivant en milieu spécialisé dans les Bouches-du-Rhône.

Ces actions visent à favoriser dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées, l'accès à l'information, à l'éducation, à la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes. Du fait de leur handicap, ces personnes se trouvent dans une situation sociale qui limite la reconnaissance de leur autonomie et de leur citoyenneté.

En 2019, il est proposé d'octroyer une subvention de 3 000 €à cette association afin de pérenniser son action.

3 - Déploiement du site internet « www.parlons-ici.org » auprès des jeunes dans les Bouches-du-Rhône :

Le site internet « www.parlons-ici.org » a reçu plus de 70 000 visiteurs depuis sa création en 2013 et a été très apprécié par les professionnels qui l'utilisent régulièrement pour orienter les jeunes vers les lieux ressources du territoire. Le nouveau site www.parlons-sexualites.fr est mis en ligne depuis mars 2019. Dans le cadre de son déploiement, des actions événementielles sont mises en œuvre dans le département pour le faire connaître et permettre qu'il devienne un réel outil ressources. Il s'adresse à un public très large mais vise en particulier les jeunes entre 12 et 25 ans qui n'ont pas toujours accès aux lieux ressources en santé sexuelle.

Ces actions prennent plusieurs formes : stands à la journée ou à la demi-journée, informations collectives et publications sur les réseaux sociaux.

En 2019, il est proposé d'octroyer une subvention de 3 500 €à cette association afin de soutenir ce projet.

Au vu de ces éléments, je vous propose au titre de 2019, de soutenir les projets présentés dans le tableau en annexe au rapport par le biais de subventions de fonctionnement et de projets spécifiques pour un montant total de 134 500 €

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de ces subventions, je vous propose la signature de cinq conventions-type conformément aux modèles approuvés par délibération n° 28 de la Commission permanente du 8 février 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL